



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan (Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 654-20220607

2022

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2022	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mardi 7 juin 2022

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan (Ordre de l'Assemblée le 28 avril 2022)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé)

M. Caron (Portneuf) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Chassin (Saint-Jérôme)

M. Émond (Richelieu)

M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M. Lemieux (Saint-Jean)

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), députée ayant présenté le projet de loi

M^{me} Roy (Montarville), ministre de la Culture et des Communications

M^{me} St-Pierre (Acadie)

Autre députée présente :

M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), présidente de séance

Intéressée :

SEC Neonacla :

M. Sean O'Donnell, président

M^e Miguel Manzano, associé, Norton Rose Fulbright

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 04, M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M^{me} Roy (Montarville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend SEC Neonacla.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Roy (Montarville) et M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) font des remarques finales.

À 10 h 33, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Nancy Guillemette

DG/jd

Québec, le 7 juin 2022